

L'euro numérique n'est pas la voie vers la souveraineté européenne

En 2021, la Banque centrale européenne (BCE) a lancé le projet visant à créer l'euro numérique, une monnaie numérique de banque centrale (Central Bank Digital Currency - CBDC). Les raisons qui sous-tendent ce projet ont évolué au fil des ans. Aujourd'hui, c'est essentiellement l'autonomie stratégique qui est invoquée comme première raison d'être de l'euro numérique. En effet, l'Europe ne dispose actuellement d'aucune solution de paiement - en dehors des espèces et des cartes de crédit - qui puisse être utilisée dans tous les pays de la zone euro. Or, la gestion des cartes de crédit est entre les mains d'acteurs non européens. Si ces acteurs venaient à retirer leurs services de la zone euro, il n'y aurait donc plus aucun moyen de paiement numérique moderne, utilisable à travers toute l'Europe pour effectuer des achats en magasin ou en ligne. Par ailleurs, certains pays européens n'ont pas de solutions de paiement propres et dépendent entièrement de systèmes de cartes non européens. Cette carence est perçue comme une menace potentielle susceptible d'avoir des conséquences économiques majeures.

Febelfin partage les préoccupations de la BCE concernant l'autonomie stratégique, mais estime que l'euro numérique, tel qu'il est actuellement développé, n'apporte pas de réponse appropriée à cette menace. Et ce, pour plusieurs raisons :

- **Il n'est ni la voie la plus rapide, ni la plus efficace vers la souveraineté européenne** : les solutions de paiement privées basées sur les paiements instantanés développées par des acteurs européens seront mises à la disposition de millions d'utilisateurs dans l'UE au cours des 18 mois à venir. En effet, le secteur européen des paiements est occupé à mettre au point des solutions pour les citoyens de l'Union, grâce à l'interopérabilité dans toute l'Europe comme alternative aux solutions de paiement proposées par des acteurs non européens. Ce développement est plus rapide et plus efficace que la construction d'une nouvelle infrastructure autonome pour l'euro numérique.

De plus, la connexion des systèmes nationaux et l'utilisation des normes actuelles sont plus rentables que la construction à partir de zéro d'une nouvelle infrastructure au niveau de la BCE. Les systèmes SEPA et TARGET offrent une infrastructure technique robuste qui est indépendante des acteurs non européens. Le matériel frontal pour les commerçants est durable et prêt à être connecté dans toute l'UE.

◇ Lisez dans le cadre (p.4) ci-dessous **comment les banques belges garantissent la souveraineté européenne dans le domaine des paiements.**

- **Il ne présente pas de valeur ajoutée** : l'euro numérique n'offre aucune valeur ajoutée par rapport aux solutions de paiement existantes. Les systèmes de paiement en Belgique sont déjà très évolués et répondent aux besoins des consommateurs. Ils offrent pour chacun de ces besoins une solution de paiement élaborée par des acteurs privés du marché. Cela se traduit par un taux de bancarisation très élevé en Belgique et des consommateurs dûment familiarisés avec les virements, les domiciliations et l'utilisation de cartes de paiement dans les magasins physiques et en ligne. Les paiements mobiles sont également bien implantés.

Dans le cadre de sa phase d'étude, la Banque centrale européenne examine spécifiquement quatre cas d'utilisation (use cases). Or, il apparaît que ces applications sont en concurrence directe avec les solutions de paiement privées existantes (ou prévues) sur le marché. Il est donc nécessaire que l'euro numérique se distingue suffisamment des solutions existantes, sinon il ne sera pas utilisé et les investissements imposés aux banques seront perdus. D'un autre côté, le succès éventuel de l'euro numérique pourrait avoir pour effet d'évincer des solutions de paiement existantes, ce qui freinerait l'innovation dans le monde des paiements.

Si l'euro numérique venait à voir le jour, il faudrait qu'il présente des fonctionnalités clairement distinctives afin de compléter l'offre existante plutôt que de s'y substituer.

- **Il freine la capacité d'innovation** : la BCE souhaite faire de l'euro numérique un moyen de paiement qui couvrirait presque tous les cas d'utilisation et offrirait une convivialité maximale aux utilisateurs. Avec pour conséquence que le développement de l'euro numérique serait particulièrement dispendieux. Une étude réalisée par PWC¹ a évalué les coûts que devraient supporter les établissements de paiement privés pour introduire l'euro numérique. Seuls les coûts d'introduction pendant les quatre premières années pour un nombre limité d'applications ont été pris en compte. Les frais de maintenance, ceux pour les commerçants ou les coûts de développement de la version hors ligne n'ont pas été estimés. Rien que pour ce périmètre limité, la dépense s'élevait déjà à 18 milliards d'euros pour le secteur bancaire de la zone euro. Si ce périmètre était élargi et que tous les coûts étaient pris en compte, la facture pour l'ensemble de la zone euro s'élèverait alors à 30 milliards d'euros. Sous-estimer ou ignorer ces coûts empêche les acteurs de marché et les décideurs politiques de se faire une idée réaliste de l'impact sociétal du projet.

En outre, le développement de l'euro numérique nécessiterait tellement de ressources internes (y compris en personnel) que le développement des innovations propres serait interrompu pendant un minimum de plusieurs années. Dans un premier temps à tout le moins, l'euro numérique freinerait donc l'innovation plutôt que de la stimuler.

- **Il présente un effet indésirable** : l'euro numérique pourrait en outre avoir un effet pervers :
 - Dès lors que l'émission de portefeuilles numériques en euros serait également possible pour des acteurs non européens, la porte de l'écosystème européen serait ouverte à ces

¹ <https://www.pwc.de/de/finanzdienstleistungen/pwc-digital-euro-cost-study-2025.pdf>

acteurs étrangers. Nous plaillons dès lors pour qu'un rôle clair soit défini pour les acteurs européens et que l'on fasse en sorte que la distribution éventuelle d'un euro numérique ne tombe pas entre les mains d'acteurs non européens.

- En accordant un avantage déloyal à l'euro numérique par le biais de la législation (acceptation obligatoire), les solutions nationales et européennes existantes (comme Bancontact, EPI (WERO), etc.) pourraient être évincées du marché. Cela affaiblirait la souveraineté et l'innovation européennes.
 - Les institutions financières qui émettraient (obligatoirement) l'euro numérique de détail seraient tenues d'arbitrer leurs projets d'innovation, en raison des coûts associés et de la monopolisation de leur capacité de développement (cf. supra).
- **Il ne s'assortit d'aucune garantie d'utilisation** : rien ne garantit que l'euro numérique sera effectivement adopté par la population. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un moyen de paiement obligatoire (monnaie légale) qu'il sera utilisé. C'est le client qui décide au final de quel moyen de paiement il souhaite se servir pour effectuer ses opérations. Le fait qu'il s'agisse d'un moyen de paiement légal n'entre pas ici en ligne de compte. Il existe par ailleurs de grosses incertitudes quant au fait que l'euro numérique pourrait contrecarrer l'utilisation des cartes de crédit gérées par des acteurs non européens. En effet, contrairement aux cartes de crédit, l'euro numérique n'est assorti d'aucun crédit.

La manière dont l'euro numérique est développé induit un renchérissement du prix de cet instrument de paiement dont les objectifs pourraient être concrétisés à moindres coûts et plus rapidement sur le marché privé. Il est donc préférable de laisser le système de paiement paneuropéen se développer grâce à une collaboration entre des acteurs privés.

Comment les banques belges garantissent-elles la souveraineté européenne dans le domaine des paiements ?

Depuis des décennies, le marché belge est une source d'innovation dans le monde des paiements. La société belge Bancontact Payconiq Company en est un exemple parfait. Pionnière en son genre, elle joue depuis des années déjà un rôle de premier plan dans la transition vers les paiements numériques en Belgique. Avec 18 millions de cartes de débit Bancontact en circulation et 2,5 milliards de paiements en Belgique, elle est solidement ancrée dans le tissu économique belge. L'essentiel des paiements par carte de débit (sans contact) que nous effectuons passe aujourd'hui par le système national de cartes. La Belgique est donc de facto déjà beaucoup moins dépendante des systèmes de cartes non européens que d'autres pays de la zone euro.

En outre, les banques belges misent aujourd'hui aussi sur le développement d'un système de paiement paneuropéen : WERO, proposé par la European Payments Initiative.

Cette European Payments Initiative (EPI) est une collaboration récente entre des banques belges, allemandes, françaises et néerlandaises qui a pour ambition de faciliter les paiements en ligne, en magasin et entre consommateurs. Dans ce cadre, ces banques n'utilisent pas de système de cartes sous-jacent, mais des virements instantanés. L'EPI déploie progressivement sa solution dans les différents domaines d'application, avec comme date butoir fin 2026. À l'heure actuelle, 30 institutions ont déjà rejoint l'écosystème EPI, dont 9 banques en Belgique. L'EPI compte aujourd'hui plus de 43,5 millions d'utilisateurs enregistrés et plus de 100 millions de transactions entre consommateurs. En vue de développer une solution paneuropéenne soutenue, l'EPI a tendu la main à d'autres initiatives et s'est déjà associée à la European Payments Alliance (EuroPA). EuroPA est une collaboration similaire à l'EPI entre des banques et des établissements de paiement d'Espagne, d'Italie et du Portugal.

Avec le soutien de notre système national de cartes, Bancontact et WERO (EPI), les banques belges contribuent à asseoir la souveraineté européenne en matière de paiements.